



CONSEIL NATIONAL
DES CHÔMEURS ET CHÔMEUSES

Communiqué de presse

PRÉCISION SUR LE DROIT À LA PCU : « IL EST TEMPS DE JOUER FRANC-JEU »

Montréal, le 20 mai 2020 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) demande au gouvernement fédéral d'éliminer les zones grises et de fournir plus de détails en ce qui concerne le refus de travail pour les travailleurs et travailleuses qui craignent pour leur santé.

Le CNC demande également au gouvernement du Québec d'agir avec plus de flexibilité et d'appeler à la compréhension des employeurs envers la situation.

« Dans un impressionnant numéro de patinage artistique, face aux lobbys pressants, notamment celui du gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral préfère entretenir un flou en ce qui concerne le refus de reprendre le travail quand une personne craint pour sa santé ou sa sécurité en milieu de travail, au lieu de clarifier l'ensemble de la question », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « Les circonstances appellent à une plus grande transparence ».

Selon nos informations :

- un.e employé.e conserve son droit à la PCU si il/elle refuse de réintégrer son emploi parce qu'il/elle doit continuer de s'occuper de son enfant, qui ne fréquente pas un service de garde ou son école (même s'il s'agit d'un choix personnel du parent). Le même droit s'applique aux personnes qui s'occupent d'une personne vulnérable à la maison.
- un.e employé.e ne perd pas automatiquement son droit à la PCU si il/elle refuse de réintégrer son emploi parce qu'il/elle craint pour sa santé. Intervient ici la juridiction provinciale en matière de normes du travail et de sécurité en milieu de travail, comme la CNESST. Nous recommandons aux travailleurs et travailleuses dans cette situation d'obtenir un avis médical comme soutien à leur refus.

« Il y a beaucoup de confusion qui est entretenue, et gens méritent mieux de leurs élus », a conclu Pierre Céré.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d'informations sur les arrêts de travail, l'assurance-emploi et les programmes spéciaux, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU) : www.lecnc.com/covid-19-coronavirus

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com